

LIVRET A : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

LIVRET A : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE.....	2
I IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE	2
II PRESENTATION DU SITE	3
<i>II.1 Historique et situation administrative.....</i>	<i>3</i>
III OBJET DE LA DEMANDE	5
IV ACTIVITES : VOLUME ET CLASSEMENT PAR RUBRIQUE.....	5
<i>IV.1 Volume des activités</i>	<i>5</i>
<i>IV.2 Rubrique IED principale et affichage.....</i>	<i>6</i>
<i>IV.3 Evolution des activités.....</i>	<i>7</i>

I IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

PETITIONNAIRE :	SARL ŒUFS COQUELIN
REPRESENTANT (qualité) :	Monsieur LAGREVE Pierre
TYPE :	Société À Responsabilité Limitée (SARL)
ACTIVITE :	Elevage de volailles (code 0147Z)
SIRET :	334 884 467 00013
ADRESSE du siège :	« La Basse Jardière » 35420 LOUVIGNE-DU-DESERT
ADRESSE du site d'élevage en projet :	« La Basse Jardière » 35420 LOUVIGNE-DU-DESERT
ADRESSE du centre d'emballage des œufs en projet :	« La Haute Jardière » 35420 LOUVIGNE-DU-DESERT
NUMERO D'ETABLISSEMENT (AIOT) :	00535.00379

COMMUNES DU RAYON D’AFFICHAGE DU SITE ET DU PLAN D’EPANDAGE	LOUVIGNE-DU-DESERT, LANDIVY, LA BAZOUGE-DU-DESERT, PONTMAIN
BASSIN VERSANT DE L’EXPLOITATION ET DU PLAN D’EPANDAGE	La Glaine de sa source au confluent de l'Airon (exclu)
SAGE DE L’EXPLOITATION ET DU PLAN D’EPANDAGE	SELUNE

II PRESENTATION DU SITE

II.1 Historique et situation administrative

La SARL ŒUFS COQUELIN est une entreprise familiale pour la production et la vente d'œufs depuis plus de 46 ans.

En premier lieu exploité par Madame et Monsieur Gilberte et Yves COQUELIN, un premier récépissé de déclaration en date du 31 mai 1979 autorise Monsieur Yves COQUELIN pour l'exploitation d'un élevage de poules pondeuses au lieu-dit « La Jardière ». L'élevage des poules pondeuses a lieu dans un poulailler (P1).

La SNC ŒUFS COQUELIN est créée par Madame et Monsieur COQUELIN le 1^{er} février 1986.

Madame Servane COQUELIN intègrera l'exploitation familiale en 1987 et lancera par la suite une filière de commercialisation des œufs en circuit court. Elle est rejointe par son mari, Monsieur Jacques LAGREVE, et ensemble ils reprennent l'exploitation en 1996, comme l'atteste le récépissé de déclaration de succession délivré le 2 juillet de la même année.

La SNC ŒUFS COQUELIN reprendra dans le même temps un élevage de volailles situé au lieu-dit « La Gillais » en LA BAZOUGE-DU-DESERT, avec un récépissé de déclaration en date du 29 février 1996 autorisant l'exploitation d'un élevage de 15000 poules pondeuses sur ce site.

La restructuration des deux sites, fera l'objet d'une demande d'autorisation en 2002. Le poulailler de « La Gillais » est désaffecté, et le site de « La Basse Jardière » est modifié avec le réaménagement du poulailler P1 et la construction d'un hangar de stockage des fientes (HF1). Le 12 juillet 2002, la SNC ŒUFS COQUELIN est autorisée par arrêté pour l'exploitation d'un élevage de 30000 poules pondeuses, soit 30000 animaux-équivalents (AE) au lieu-dit « La Basse Jardière ».

Une évolution de la société en SARL a lieu en 2012. Un récépissé de déclaration de changement d'exploitant, émis le 4 février 2013, atteste la reprise de l'exploitation par la SARL ŒUFS COQUELIN pour l'élevage de 30000 poules pondeuses (soit 30000 AE).

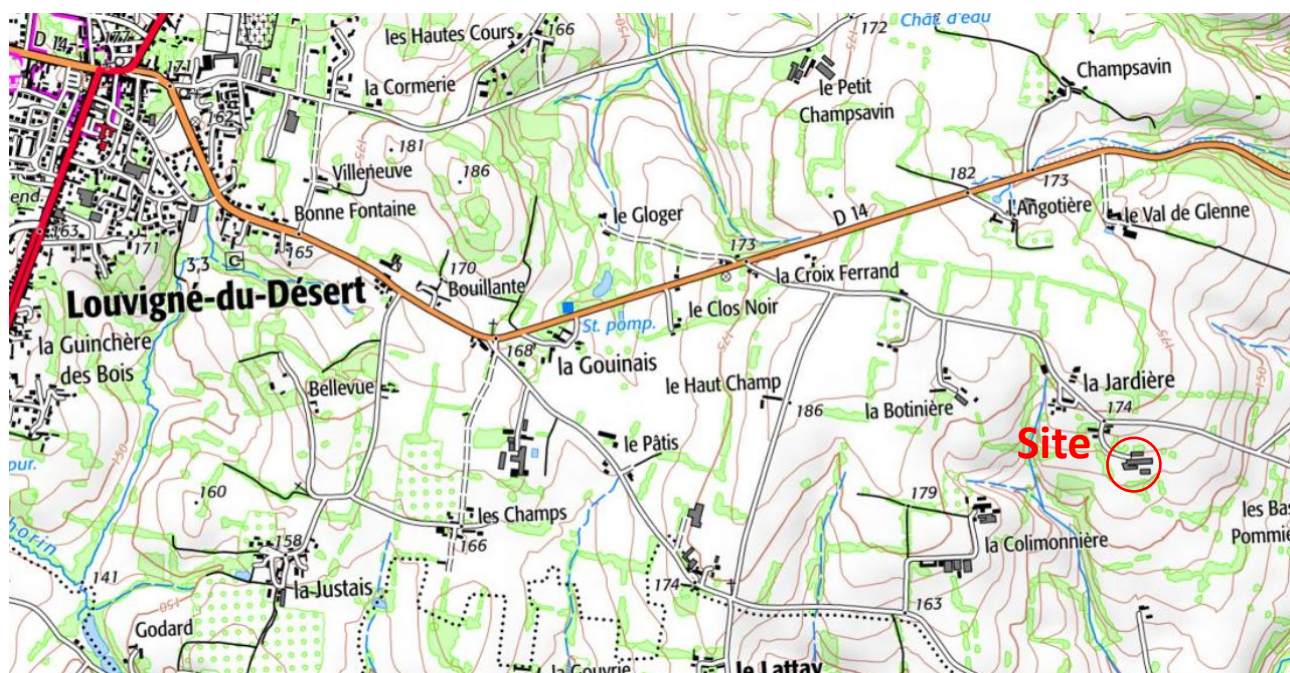
Le fils de Madame COQUELIN et de Monsieur LAGREVE, Monsieur Pierre LAGREVE, rejoint la SARL ŒUFS COQUELIN au 1^{er} janvier 2020.

Le 21 février 2020, une demande d'Enregistrement est déposée par la SARL ŒUFS COQUELIN pour l'augmentation de l'effectif maximal à 40000 poules pondeuses, soit 40000 emplacements. L'arrêté préfectoral d'enregistrement est délivré le 25 novembre 2020. Un deuxième poulailler (P2) est créé pour l'élevage de poules pondeuses en plein-air et la production des œufs « code 1 ».

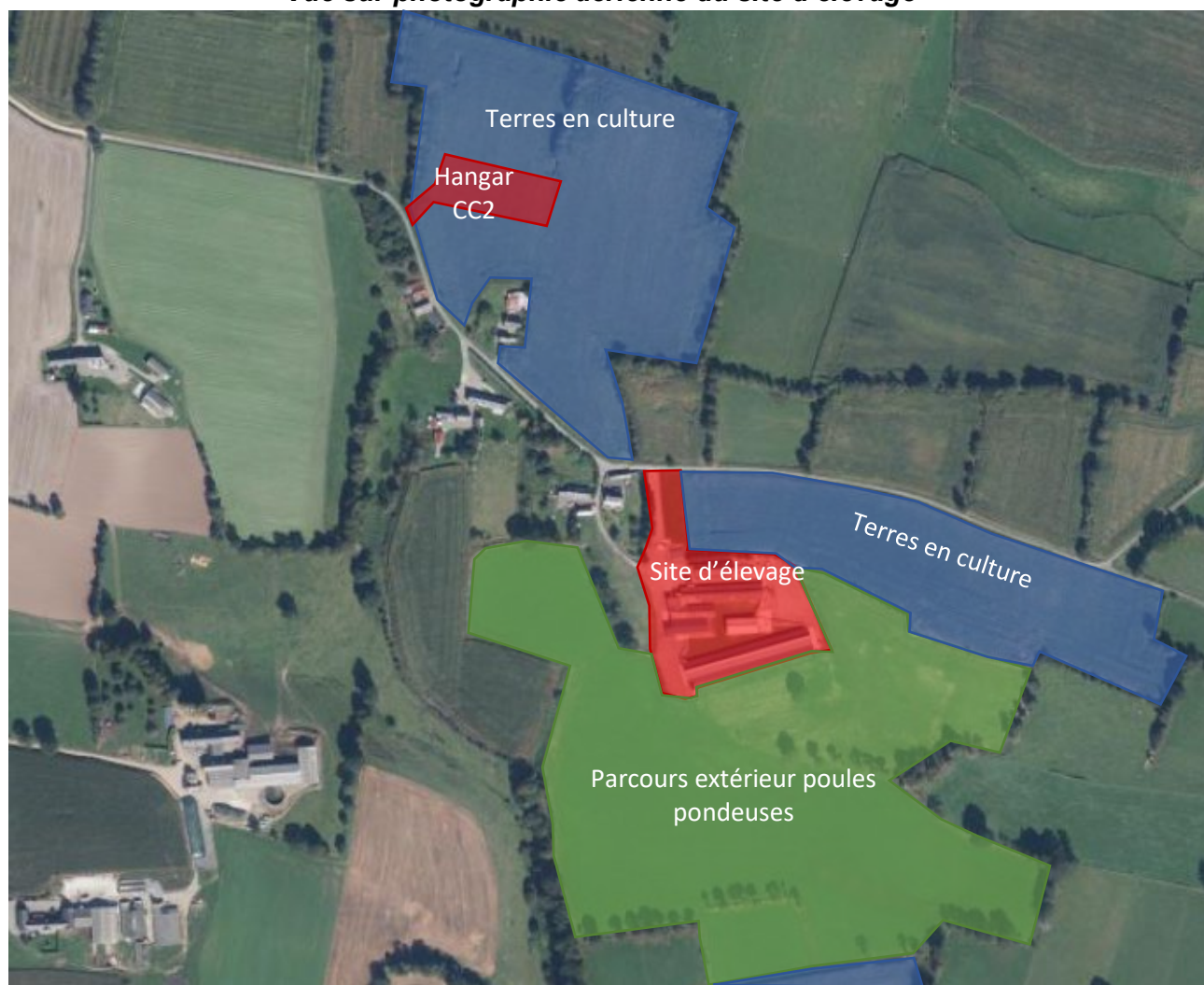
La SARL ŒUFS COQUELIN valorise aujourd'hui l'ensemble de sa production d'œufs par vente directe. Elle dispose de personnel salarié assurant le conditionnement des œufs ainsi que les livraisons auprès de la grande distribution, de boulangeries et d'épiceries locales.

C'est en prévision du départ à la retraite de Madame Servane COQUELIN et Monsieur Jacques LAGREVE que Monsieur Pierre LAGREVE envisage aujourd'hui une évolution du site.

Vue du site d'élevage¹



Vue sur photographie aérienne du site d'élevage²



¹ Source : IGN Scan 25®

² Source : IGN ORTHO HR®

III OBJET DE LA DEMANDE

Le projet est la création de deux nouveaux bâtiments d'élevage et l'augmentation de la capacité maximale du site à 100000 emplacements pour poules pondeuses, classant ainsi l'installation au régime de l'autorisation IED (détenant plus de 40000 emplacements de volailles) et franchissant le seuil de 60000 poules soumettant le projet à évaluation environnementale systématique selon le tableau annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

La modification de l'élevage est soumise à demande d'autorisation environnementale.

IV ACTIVITES : VOLUME ET CLASSEMENT PAR RUBRIQUE

IV.1 Volume des activités

Les tableaux suivants présentent la situation projetée du volume de l'activité sur le site.

La liste ci-après a été établie à partir de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie par les articles R.511-9 à R.511-12 du Code de l'Environnement :

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			
DESIGNATION DE L'ACTIVITE	RUBRIQUE NOMENCLATURE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
Elevage intensif de volailles ou de porcs , le nombre d'emplacements pour les volailles (100000) est supérieur à 40000 emplacements.	3660.a	Autorisation	3 km
Engrais, amendements et support du culture , lorsque la capacité de production est supérieure à 1 t/j (3,07 t/j) et inférieure à 10 t/j	2170-2	Déclaration	-
Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 et des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké (300 m³) étant inférieur à 1000 m³.	1530	Non classée	-
Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires , la capacité totale de stockage des silos (200 m³) est inférieure à 5000 m³.	2160	Non classée	-
Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771 , consommant du fioul domestique ou des gaz de pétrole liquéfiés d'une puissance thermique maximale (53 kW) inférieure à 1 MW	2910-A	Non classée	-
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution , la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (1,4 tonnes) est inférieure à 50 tonnes.	4734	Non classée	-

La liste ci-après a été établie à partir de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement définie par l'annexe de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement :

INSTALLATIONS OUVRAGES TRAVAUX ACTIVITES			
DESIGNATION DE L'OPERATION	RUBRIQUE NOMENCLATURE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique , exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (forage en projet).	1.1.1.0	Déclaration	-
Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé par le projet (5288 m³) étant inférieur à 10000 m³/an	1.1.2.0	Non classée	-
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol , la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet (2,58 ha), étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.	2.1.5.0	Déclaration	-

Le bassin versant intercepté a été déterminé à l'aide des photographies aériennes du département, des informations sur les données du sous-sol (BRGM et relevés terrain) et du repérage de la topographie, des réseaux, fossés, canaux, etc. réalisé sur site.

IV.2 Rubrique IED principale et affichage

L'activité est concernée par une seule des rubriques ICPE de 3000 à 3999. La rubrique IED principale est la n°3660-a.

La demande est soumise à la consultation du public : le rayon d'affichage relatif à l'enquête publique, défini par la rubrique n°3660-a, est de 3 kilomètres. Les communes concernées sont LOUVIGNE-DU-DESERT, LANDIVY, LA BAZOUGE-DU-DESERT, PONTMAIN.

Le tableau suivant indique la liste des communes affectées par le projet (dans un rayon d'affichage de 3 kilomètres) et les zones concernées au titre de la directive « nitrates » :

Commune	Site	Epannage	Rayon d'affichage	ZAC	ZES	Bassin versant			
						ZAES	3B-1	Algues vertes	Vasières
LOUVIGNE-DU-DESERT	X	X	X	-	-	-	-	-	-
LANDIVY	-	-	X	-	-	-	-	-	-

Commune	Site	Ependage	Rayon d'affichage	ZAC	ZES	Bassin versant			
						ZAES	3B-1	Algues vertes	Vasières
LA BAZOUGES-DU-DESERT	-	-	X	-	-	-	-	-	-
PONTMAIN	-	-	X	-	-	-	-	-	-

X : Concerné, - : Non-concerné

IV.3 Evolution des activités

Le tableau suivant synthétise l'évolution des activités susceptibles d'être soumises à la nomenclature ICPE par rapport à la situation actuelle (et/ou déclarée) :

RUBRIQUE NOMENCLATURE ICPE	Situation actuelle	Situation projetée	Evolution
2111-2	40000 emplacements Enregistrement	Non classée	+60000 emplacements
3660.a	Non classée	100000 emplacements Autorisation	
2170-2	0,96 t/j Non classée	3,07 t/j Déclaration	+ 2,11 t/j
1530	120 m ³ Non classée	300 m ³ Non classée	+ 180 m ³
2160	100 m ³ Non classée	200 m ³ Non classée	+ 100 m ³
2910-A	53 kW Non classée	53 kW Non classée	-
4734	1,4 t Non classée	1,4 t Non classée	-
RUBRIQUE NOMENCLATURE IOTA	Situation actuelle	Situation projetée	Evolution
1.1.1.0	Non classée	Déclaration	-
1.1.2.0	- Non classée	5288 m ³ Non classée	+ 5288 m ³
2.1.5.0	1,38 ha Déclaration	2,58 ha Déclaration	+ 1,2 ha